



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - 1^{ère} Série

Saison : 2023/2024

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

FINALE EN DEUX SEANCES :

Le samedi 09 décembre 2023 à 14h et 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

**Au Chelem Club Maisonnais
55 bis, avenue du Général de Gaulle**

94700 – MAISONS ALFORT

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) dont le classement national 2023 est 1^{ère} série, attention dorénavant ne pas s'affilier durant une période ne remet pas à zéro les PP et PCN acquis mais ceux-ci subissent l'abattement classique (un tiers pour les PP la moitié pour les PCN)

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire **avant le 05 décembre 2023** de préférence sur le site du Comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve : **Michel PAWLISZ**

- soit par mail à : pawlisz.michel@bbox.fr
- soit par téléphone : [06.62.34.72.02](tel:06.62.34.72.02)

Participation : 30 € par joueur pour les 2 séances.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, **les 6 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera :

du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai 2024 à Evian (74)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **Articles 1 - 6 - 7 - 12**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves **Articles 20 à 40 bis**

Fascicule 3 Individuels :

- Chapitre 2 (section1) : Règlement des compétitions. **Articles 1 à 4 et 6 à 8**
- Chapitre 2 (section4) : Règles générales. **Articles 16 à 20**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant 2022/2023, Cyrille SVETOJEVIC, occupera la place de Nord 1 à la 1^{ère} séance.

- 1^{ère} séance : mise en place aléatoire par le programme Extar sauf Nord 1.
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

Indice des PCN

Finale 1,8

Coefficient de séances :

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

PP

- Le calcul des PP ne pourra se faire que lorsque le nombre de participants sera connu.
- 1/3 des participants marqueront des PP.

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	20	16	13	11	9	7						
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, la CCR, le président de zone et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'Article 4.

Article 8 :

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass-sanitaire – port du masque – gestes barrières-gel ...)

Le Directeur d'épreuve

Michel PAWLISZ

La Présidente de la C.C.R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Stéphane MIONNET